



Procès-verbal du Comité Directeur du mercredi 30 novembre 2022 à 19h00 en visioconférence

PV adopté et publié le 02/01/2023.

Présents (17) : Gérard GALLO - Florence GAILLARD - Danielle GILET - Jo HEBEL - Michel HOUDBINE - Claire LAHAIE - Julien LAHAIE - Serge LARCHER - Stéphane MOREAU - Anne RÉMOND - Pierre SIONNEAU - Laëtitia SZWED-BOBET - Corinne VERMEIL - Jean-Pierre MOREAU - Dominique PÉARD - Annaïck RICHARD - Jean-Philippe SOMMEREISEN.

Excusés (3) : Alexis HUAULMÉ - Didier MATHIS - Jérôme PORTIER.

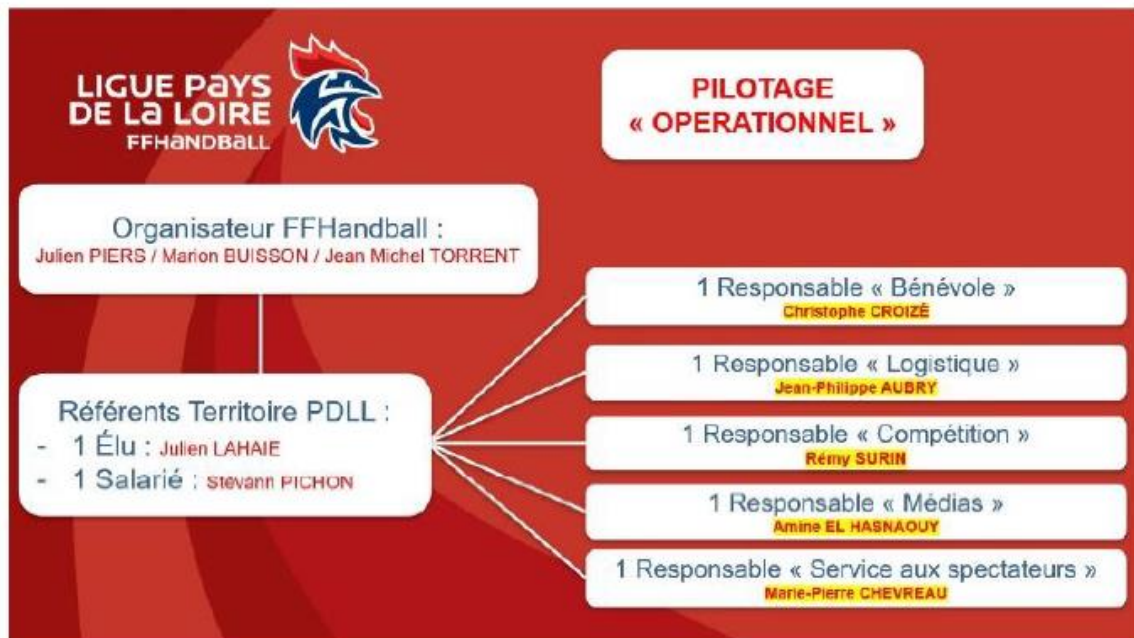
Assistent : Nathalie CHEVET - Jean-Christophe KNOCKAERT - Stévan PICHON.

Ouverture de la réunion à 19h, par Julien LAHAIE, sous la présidence de Serge LARCHER.

1. Tournoi de France le 4 janvier 2023

Point présenté par Julien LAHAIE – Secrétaire Général de la Ligue

Ci-dessous la composition du Comité de pilotage :



Selon Gérard GALLO, il est scandaleux que Benoist MENARD ne soit pas retenu en tant que référent des serpilleros avec les jeunes des sections sportives. La délégation pour l'organisation de ce match est confiée au territoire ou à la Ligue ?

➔ Une réorganisation a été mise en place entre le territoire et la fédération. Comme le précise Laëtitia, les noms des référents ont été communiqués à la fédération.... Point à revoir avec le Président de la Ligue.

Toutes les places mises en vente ont été vendues. Des places non utilisées ont été remises en vente.

Tous les membres du CA, sauf Gérard GALLO qui a été invité par la fédération, et le personnel ont reçu une invitation.

2. Compétition Interpôles 2023

Point présenté par Julien LAHAIE – Secrétaire Général de la Ligue

Les Interpôles masculins se dérouleront à Nantes/St Sébastien/Bouguenais du 27 février au 4 mars 2023.

Seul changement par rapport à l'année dernière : Michel HOUDBINE sera le représentant politique de la compétition, élu en charge du pôle.



COMITE DE PILOTAGE

ORGANIGRAMME



3. Choix du site des Intercomités Interrégionaux des 8 et 9 avril 2023

Délibération présentée par Michel HOUDBINE – Élu référent ETR/Pôle/ITFE

Suite à un appel à candidature lancé le 10 novembre auprès des clubs ligériens, nous avons reçu 3 dossiers de candidature : ceux des clubs du Poiré Saligny Vendée, La Flèche et La Roche Vendée. Ces 3 sites répondent au cahier des charges de la compétition et peuvent donc accueillir l'événement.

Michel HOUDBINE rappelle que l'on essaie de répartir les événements sur les 5 départements. En Vendée et en Mayenne, pas d'événement majeur cette année. N'ayant pas de candidat mayennais, il conviendrait de choisir entre Le Poiré ou La Roche. Les hébergements sont plus onéreux à La Roche. Le Poiré est habitué à ce genre de manifestation. Au niveau ETR, pas de préférence pour le choix du site.

Comme le souligne Jean-Philippe SOMMERSEIN, La Roche et Le Poiré ont déjà eu une manifestation cette année 2022 (mais sur la saison 2021/2022), avec l'organisation des championnats de France universitaires. Est-ce qu'il faut raisonner en termes de saison ?

Le Poiré se repositionne sur cet événement. Le club de La Flèche a accueilli une seule compétition il y a plus de 7-8 ans (les intercomités régionaux). Selon Jean-Christophe KNOCKAERT, il y a aussi un enjeu économique pour les clubs. Les ventes bar/restauration, du samedi midi au dimanche soir, sont non négligeables. Il faut aider les clubs aussi.

Décision :

16 votants – Laëtitia SZWED-BOBET ne prenant pas part au vote, étant du club de La Roche Vendée Handball

Suffrages reçus pour les 3 sites :

Le Poiré Saligny Vendée Handball – 18% des voix

La Roche Vendée Handball – 29% des voix

US Fléchois Handball – 53% des voix

→ Le site de US FLECHOIS HB est donc retenu pour organiser les intercomités interrégionaux 2023.

Pierre SIONNEAU constate que nous n'allons pas vers les clubs. Nous avons un ensemble d'événements dans la saison et nous attendons que les clubs se positionnent suite à un appel à candidature. Nous pourrions faire un récapitulatif de toutes les organisations à prévoir dans la saison, à présenter à tous les clubs pour qu'ils se prononcent.

Jean-Christophe KNOCKAERT est favorable à cette proposition. Mais comme le souligne Julien LAHAIE, il ne faut pas manquer l'information, car il n'y aurait qu'un seul appel à candidature sur l'année.

➔ Les cahiers des charges et l'échéancier de nos différentes manifestations seront mises en ligne et laissées à disposition des clubs, comme le proposent Jean-Philippe SOMMEREISEN et Corinne VERMEIL. Les clubs auront ainsi connaissance des dates limites de candidatures pour chaque événement.

4. Budget 2022

Point présenté par Stéphane MOREAU – Trésorier Général de la Ligue

Une situation au 31 octobre a été envoyée à tous les président(e)s de commission.

Légers dérapages de la CTA.

Le budget va être très compliqué pour le terminer à l'équilibre. Les dépenses engagées doivent être très limitées d'ici le 31 décembre.

Didier MATHIS précise que la CTA va réduire les accompagnements effectués sur les JA, afin de limiter les dépassements de son budget.

5. Commission Handensemble - Journée du 17 décembre 2022

Point présenté par Corinne VERMEIL – Présidente de la Commission HE

La commission territoriale Handensemble organise une journée de perfectionnement pour tous les joueurs et joueuses de Hand fauteuil de la Ligue. Il s'agit de proposer des séquences d'entraînement pour permettre aux participants de progresser et de revenir dans leurs clubs respectifs avec des séances d'entraînement.

Les arbitres souhaitant se former à l'arbitrage de Hand fauteuil sont invités à participer à cette journée.

Il est prévu d'organiser 3 journées par an dans tout le territoire. La 1^{ère} journée se déroulera en Vendée à Sainte-Cécile le samedi 17 décembre de 10h à 16h30. La mairie de Sainte-Cécile, ravie de nous recevoir, possède les structures compatibles. Fabien CONVERS, CTF à la ligue Handisport, bénévole au sein de la commission Handensemble, se propose d'animer cette journée.

La commission souhaite la présence d'Emmanuelle GUYOMARCH sur cette journée, en tant que chargée de développement du Handensemble.

En fonction du nombre de participants et participantes, la commission territoriale Handensemble souhaite solliciter Sylvain FERCHAUD, agent de développement du comité 44.

Gérard GALLO intervient sur les rencontres Hand Fauteuil qui ont eu lieu dernièrement à La Flèche, pour lesquelles il n'y avait pas d'arbitre. James Dupas était disponible et attendait une convocation de la CTA..., qui n'est jamais arrivée. Il n'est donc pas allé siffler ces rencontres. Les dates des rencontres sont toutes dans gest'hand...

➔ Didier MATHIS s'excuse pour cette erreur et oubli de la CTA. Il aurait dû être désigné sur cette rencontre. Les désignations passent par Coralie.

6. Bilan CTI

Il reste la partie territoriale du CTI à remplir sur les 40% restants à percevoir. La réunion de bilan aura lieu en visioconférence lundi 12 décembre de 19h à 20h30. La fédération souhaite recevoir le document 8 jours avant la réunion. La délégation fédérale sera constituée de Jean-Luc Baudet, Sylvie Pascal-Lagarrigue, Paula Barrata, un membre de la DTN, un membre de la CNA.

Un fichier vous a été envoyé en partage. Il est modifiable par tous d'ici le 5/6 décembre.

L'enjeu étant de percevoir les 40% restants (soit 40 000 € environ), ce qui n'est pas gagné..., 3 territoires n'ayant pas reçu les 100 % de leur enveloppe.

7. Dérogations de joueuses féminines nées en 2008 pour jouer en U20

Délibération présentée par Pierre SIONNEAU – Président de la COC

Demandes du club d'Ecommoy, concernant 2 jeunes filles nées en 2008 et désireuses de jouer en U20F.

- Louane FILLETTE
- Rozen LOISEL

S'agissant d'une catégorie "jeunes" et de joueuses de 14 ans, la demande est dans le cadre de l'article 36.2.2 :

- Le Bureau Directeur du Comité 72 émet un avis favorable, dans la ligne de sa COC72.
- L'accord de la COC territoriale, gestionnaire de la compétition, n'est, selon cet article, pas requis, contrairement à celui du Comité Directeur de la Ligue. Cependant, l'avis de la COC, consultée en formation restreinte le 14 novembre, est très négatif pour les raisons suivantes :
 - Ces 2 joueuses ne sont pas isolées puisque le club a une équipe inscrite en championnat U15F.
 - La catégorie est déjà ouverte à 5 années d'âge, et il ne paraît pas raisonnable de l'ouvrir aux jeunes filles de 14 ans, sauf isolement ou cas très particuliers soutenus par l'ETR.
 - L'effet "copinage" ne doit pas conduire à des excès, d'autant que l'exemplarité d'un accord pourrait entraîner des demandes multiples.

Décision :

Demandes de dérogation refusées avec 67% des voix contre, 6% pour, 28% d'abstention.

8. Projet immobilier

Point présenté par Julien LAHAIE – Secrétaire Général de la Ligue

Rencontre cet après-midi à Ancenis avec 2 des 3 constructeurs sollicités : Réalités et Eiffage. On rencontrera le 3^{ème} constructeur, Vinci, d'ici une dizaine de jours.

Les entreprises se sont déplacées avec leurs architectes, la Direction, les gens de terrain. Les 2 ont proposé des projets intéressants, avec des choix de matériaux d'agencement, différents. Leurs supports de présentation seront envoyés.

Eiffage : le budget est très important, présentant un coût global de 12,5 millions € HT, soit 15 millions € TTC, avec un projet très abouti.

Réalités : ils ont fait un effort de réduction de leurs marges de leur côté, présentant un projet à 8,715 millions €. Il manquait le coût du siège dans les tribunes. Leur projet était moins abouti, faute d'informations suffisantes de notre part.

À voir avec Vinci.

Didier MATHIS s'interroge sur la nature du contrat : contrat de maîtrise d'œuvre ou contrat de réalisation ? Ils s'engagent dans quelle mesure sur leur tarif ? Délai ? Jusqu'à réception des travaux ?

- ➔ Il s'agit d'un contrat de maîtrise d'œuvre, avec appel d'offres interne ou externe. Il y aura un contrat de promotion immobilier avec un tarif ferme et définitif à la signature.

Ils vont sous-traiter une partie pour la réalisation des travaux. Eiffage sous-traite, Réalités travaille avec son équipe.

Didier MATHIS souligne l'importance du type de contrat, qui engendre de grosses différences entre des travaux sous-traités et travaux en interne. Les bénéficiaires ne sont pas les mêmes...

3 groupes de travail ont été proposés à l'ensemble des élus et du personnel. Au vu des réponses, seul le groupe sur l'aménagement sera mis en place.

Anne RÉMOND précise que 5 salariés n'intégreront pas les groupes de travail car opposés au projet, et 2 par manque de temps. Certains salariés ne suivront pas le déménagement du siège. Notre objectif de conserver l'ensemble du personnel ne sera donc pas tenu.

Laëtitia SZWED-BOBET souligne le nombre important de salariés opposés au projet : 7, ça fait beaucoup.... Il faut s'y intéresser...

Julien LAHAIE pense que c'est le déménagement en lui-même qui pose problème, pas la localisation.

Il faut comprendre le personnel, qui a été embauché sur Segré, selon Corinne VERMEIL. La route pour rejoindre Ancenis n'est pas la même que la voie rapide pour se rendre aux Ponts-de-Cé...

9. Intervention de Sponso+ avec Jean-Marc Terre et Sébastien JAUREGUY :

Présenté par Sébastien JAUREGUY et Jean-Marc TERRE, de Sponso+

Sponso+ a été lancé il y a 8 ans, à Biarritz. Leur mission, aux côtés de la fédération, est d'aider les structures, de permettre aux clubs de générer de nouvelles recettes et les accompagner à développer des partenariats locaux (sponsoring). 3 leviers pour cette mission : emploi, formation, RH.

La marque Sponso+ va s'arrêter au mois de janvier. Le comité olympique et les fédérations ont décidé de lancer une application du CNOSF et des fédérations, pour doter toutes les fédérations d'un même outil, plutôt que d'avoir une application par sport. De nouvelles fonctionnalités, de nouveaux partenaires vont apparaître dans les prochains mois.

Application de cashback solidaire : proposer des avantages aux licenciés, permettant de générer des financements pour le club. En faisant leurs achats, les adhérents reçoivent des promos. Utilisation très facile : synchronisation entre le compte bancaire du licencié et l'application, pour gérer les dons sponsorisés.

Le club accède à un espace, après avoir déposé son logo et ses couleurs. Il peut communiquer auprès de la communauté du club.

Les moyens humains mis en place reposent sur 3 leviers : l'application en elle-même, le groupement d'employeurs, l'organisme de formation (Sponso+ académie) pour les apprentis et la mise en place de formations.

Le CFA recrute de jeunes apprentis formés en négociateur technico-commercial 1 jour/semaine en cours, puis mis à disposition en structure (en comité de préférence). Pas de charges salariales, ni de frais de formation. L'enjeu est d'aider les dirigeants des clubs pour développer le sponsoring des comités et de leurs clubs. Aider et informer pour leur expliquer le fonctionnement de l'application et dire qu'en s'inscrivant, ils peuvent aider financièrement le club qu'ils ont choisi.

Étoffer le réseau de commerçants et d'entreprises locales, développer les offres de sponsoring en s'appuyant sur l'application Sponso+.

On recrute ces jeunes sur l'ensemble des territoires dans de brefs délais, pour rejoindre les comités de votre ligue. Chaque comité peut recevoir 1 ou 2 jeunes apprentis dès maintenant.

Tour des comités sur cette présentation :

Comité 44 : qui dit apprenti dit tuteur... Ce qui nous manque au comité 44 est d'avoir ces tuteurs présents sur place, compétents. Une personne doit être présente sur place. Ce dossier n'est pas prioritaire pour nous.

- ➔ Effectivement, c'est un prérequis pour nous aussi, c'est aussi une obligation. Les territoires qui n'ont pas les ressources nécessaires sont accompagnés pour aller vers un club proche, pouvant servir de support. On connaît les difficultés des bénévoles. Notre façon de fonctionner fait que le jeune est suivi de façon hebdomadaire par un manager salarié Sponso+, dont la mission est de l'accompagner avec le maître d'apprentissage. Ce manager va être au contact direct avec le maître d'apprentissage, lui amenant des outils, des infos pour l'aider dans sa mission.
- ➔ On n'est pas dans une logique de forcer la main, d'insister. On ne veut pas exclure un comité pour les raisons qui viennent d'être évoquées.

Comité 49 : non abordé avec Jérôme. Le tutorat pose aussi problème dans les services civiques. C'est une des grandes questions.

Comité 53 : non abordé pour l'instant. Nous craignons également de ne pas avoir les ressources humaines nécessaires à disposition. Pas opposé au projet.

Comité 85 : nous n'avons pas eu de discussion à ce sujet suite au dernier comité directeur. Ce n'est pas une priorité pour l'instant. On aura les mêmes problèmes de tutorat.

Ligue : partante pour cette mission. On a un tutorat (Régis Lemestre) prêt à recevoir 2 jeunes.

Sponso+ ne contactera jamais un club en direct et passera toujours par le comité. C'est d'ailleurs plus efficace ! Stévan transmettra les coordonnées des comités auprès de Sponso+.

10. Divers

Intervention de Pierre SIONNEAU – Président de la COC :

En matière de colles et résines, il devient urgent de rappeler les obligations de chacun et de définir une conduite "territoriale" s'imposant à tous les acteurs (club recevant, arbitres, club visiteur, instances) autour des principes suivants :

• **Obligations du club recevant**

- o Prévenir en amont, par le biais de la conclusion et/ou d'un mail argumenté à l'adversaire avec copie aux instances (par exemple en cas d'un changement de salle ou de décision municipale récente).
- o Fournir 10 ballons d'échauffement (5 par équipe) et 2 ballons de match : ces 12 ballons spécifiques, plus petits, doivent être homologués et exempts de toute trace de colle. Si le club visiteur fournit à ses joueurs des ballons du même type en plus grand nombre, ils seront vérifiés par le responsable de salle. (Il en existe désormais dans le commerce ; il y a la matière à obtenir une aide spéciale municipale pour acheter de tels ballons.)
- o Vérifier, par le responsable de salle, l'application de l'interdiction dans la salle (terrain et vestiaires hors présence des joueurs) : absence de toute colle ou résine autour du terrain, sur les bancs ou à la table...
- o Signaler aux arbitres toute trace suspecte avant, pendant la rencontre ou à la mi-temps (en cours de jeu, ce signalement sera fait à la table pour communication aux arbitres).

• **Responsabilités de chacune des 2 équipes :**

- o Respecter l'interdiction et ses conséquences.
- o S'assurer que ses joueurs ne peuvent accéder à des flacons individuels ou personnels, y compris par l'intermédiaire du public...
- o Utiliser les ballons fournis par le recevant et/ou des ballons homologués et vérifiés par le responsable de salle.

• **Obligations des arbitres :**

- o Avant la rencontre et à la mi-temps, s'assurer du choix des ballons homologués et de l'absence de toute colle ou résine sur les bancs... Ne commencer le match qu'après mise en conformité.
- o Pendant le match, être vigilant quant à l'apparition de toute trace de colle sur les ballons ou les joueurs (en cas de suspicion ou de signalement par la table, par l'un des officiels responsables d'équipe ou par le responsable de salle, interrompre la rencontre pour vérification : disqualification avec rapport de tout joueur contrevenant, retrait des flacons ou substances suspects avec rapport d'après-match auprès des instances, avant toute reprise du jeu).
- o Après le match, mention sur la FDME et rapport(s) circonstancié(s) obligatoire(s).

• **Conduite des instances**

- o ?

Jean-Christophe s'oppose à ce projet. Il existe une nouvelle règle effectivement, qui a été expérimentée sur les compétitions internationales jeunes : la transpiration fait que le ballon glisse... La réalité est tout autre dans les clubs : les cours d'EPS entraînent de la poussière, de la terre dans les salles de sport. Nos salles sont sales. Peut-être prévoir le coût de nettoyage de la colle, éventuellement. Le débat est futile, il faut traiter le problème en amont.

Comme le souligne Michel HOUBINE, ce sujet revient depuis longtemps... Ce qui pose le plus de problème, comme toujours, ce sont les abus : retrouver de la colle sur les bancs, les poignées de porte, les murs... ça, c'est inadmissible. Le responsable de salle va avoir plus de travail !

Corinne VERMEIL précise que les clubs ayant des nouvelles salles fournissent des ballons sans colle, de taille normale. Dès qu'il y a construction d'une nouvelle salle, on est face à une interdiction de colle. Les collectivités ne veulent plus de colle. Par ailleurs, on partage nos salles, avec des sports qui ne supportent pas la colle. La fédération pourrait nous aider.

Point sur la réflexion sur l'arbitrage :

Une trentaine de clubs sur le territoire participent aux groupes de réflexion :

- formation des JAJ école d'arbitrage ;
- maillage bassin clubs comités.

Les échanges se terminent fin janvier/début février pour présenter le projet à l'AG 2023.

Michel HOUBINE présente un bilan du dernier CA fédéral :

Les comités prennent la décision de participer ou non aux Intercomités de Beach. Les comités peuvent s'associer pour former une équipe.

Mise en garde sur les applications qui proposent des formations : ce sont des faux.

Le budget global fédéral était attendu à 0 et sera plutôt à 800 000 €....

Modification du Bureau Directeur de la fédération.

→ Michel se charge de nous adresser le bilan complet.

Jean-Philippe SOMMEREISEN intervient suite à la commission médicale nationale :

La commission s'est réunie pour la 1^{ère} fois en plénière. La contrainte budgétaire empêchait de réunir la commission. Il y aura un vœu à l'AG fédérale sur les conditions médicales d'obtention d'un certificat médical. La commission médicale s'est clairement prononcée. Il est compliqué de faire avancer les choses positivement.

Clôture de la réunion à 21h45.

Julien LAHAIE

Secrétaire Général



Serge LARCHER

Vice-Président de la Ligue

